

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, André Courtemanche, directeur général et secrétaire-trésorier

Que lors de la séance tenue le 7 juin 2010, le conseil de la municipalité de Racine a adopté le « **règlement numéro 163-05-2010 modifiant le règlement 127-12-2006 concernant la tarification des permis et la conformité des installations septiques** ».

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication.

DONNÉ À RACINE, CE 8^{ÈME} JOUR DE JUIN 2010

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier